



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur - règlement numéro 334

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 334 intitulé** « Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur des immeubles ».

Ledit règlement a pour objet de déterminer le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être acquis, le tout conformément aux articles 572.0.1 à 572.0.7 de la *Loi sur les cités et villes*.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-334>

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce 9<sup>ième</sup> jour du mois de février de l'an 2024.

*Jonathan Fortin, LL.B., OMA*  
*Directeur général adjoint*  
*Greffier et directeur des affaires juridiques*